

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Nachwort: "Mon cher colonel, ..."
Autor: Lecomte, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La question à résoudre n'est pas de savoir si le livre tout entier est parfait et si l'on doit l'adopter tel quel. Pour ma part je ne puis pas en admettre la conclusion, c'est-à-dire le retour aux canons lisses, et cependant je n'ai pu résister au plaisir de remercier directement l'auteur de cet ouvrage.

A mon avis il démontre jusqu'à l'évidence que l'artillerie rayée a trop cru en sa puissance et trop espéré de ses effets et oblige le lecteur à réfléchir à l'influence des nouvelles armes sur le développement de la tactique, et sous ce point de vue il rendra, j'en ai la conviction, un avantage immense à l'artillerie.

Voici les conclusions que je tirerais de cet écrit : L'artillerie de campagne ne doit tirer qu'à des distances où elle puisse observer exactement l'effet de son tir ; ainsi donc jamais au-delà de 1200 à 2000 pas.

L'artillerie rayée doit s'efforcer d'augmenter par des charges plus fortes l'espace dangereux et l'efficacité de son tir à mitraille.

Quant à la possibilité d'atteindre ce résultat, c'est une question que je ne me permets pas de résoudre, mais que je serais heureux de voir résolue par des essais.

Admettant même l'impossibilité d'arriver à obtenir un feu à mitraille plus nourri, je demanderais encore si ce ne serait pas le moment de s'occuper des mitrailleuses, qui produisent leur effet au moins jusqu'à 1000 pas et qui deviendraient l'arme à mitraille par excellence et le complément de notre artillerie rayée.

Veillez, mon cher colonel, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L. DE PERROT,
lieut-colonel fédéral.

Lausanne, le 15 août 1868.

Mon cher colonel,

J'ai bien reçu votre lettre d'hier et je l'insérerai dans notre premier numéro (armes spéciales).

Pardonnez-moi en même temps une observation amicale : Vos premières lignes semblent me faire un reproche d'indiscrétion que je ne puis accepter. Votre intéressante lettre de juillet m'était adressée avec le titre de « rédacteur de la *Revue militaire* » et sans les mots *en particulier* dont vous parlez et qu'on met d'habitude quand on désire le secret. Je n'ai donc pu voir une indiscrétion ni un mal quelconque à la reproduction textuelle d'une portion de cette lettre et sans votre signature. C'était simplement pour moi la manière la plus sûre et la plus facile de tenir bon compte de votre recommandation. Et cela d'autant plus que, ne connaissant pas ledit livre, je ne comprenais pas bien, et ne comprends pas encore, le rapport qu'il établit entre l'amour et les boulets ronds, entre la théologie et la rayure, si ce n'est peut-être qu'il veut ressusciter le sot calembourg sur l'âme des artilleurs.

Quant au fond de l'ouvrage, et malgré l'appui qu'il apporte à mes plaintes sur l'abus du rayé de campagne, je vous avoue que je ne

saurais, jusqu'à plus ample information, l'admirer autant que vous. Sa conclusion contre tout rayé est plus absurde encore que la proscription actuelle du lisse.... et une conclusion de ce genre ne saurait faire supposer des raisonnements bien brillants. A moins que l'auteur n'ait cru devoir demander le tout pour mieux obtenir la partie, comme il arrive quelquefois en controverse.

Une mitrailleuse, au moins telle que la Gattling, ne remédierait qu'imparfaitement au vice signalé. A quoi sert un feu *successif* si rapide sur des buts mobiles et à distance inconnue sans faculté proportionnelle de pointage? Si la hausse est d'emblée inexacte, ou si l'ennemi se déplace au premier coup, la merveilleuse manivelle n'a plus d'effet. Il faut repointer, et l'on a une grosse et compliquée machine pour une minime balle utile.

En position, pour battre un point fixe et connu, un pont, un défilé, une gorge de redoute, comme c'était le cas en Amérique, la Gattling est excellente; elle économise réellement du temps et du personnel.

Pour la campagne, tant qu'elle devra être braquée sur un affût, le canon, c'est-à-dire le gros coup simultané au pointage, vaudra mieux.

Autre chose serait une mitrailleuse à bras ou sur la fourchette (ou dans le genre de ce qu'a proposé récemment le roi de Suède); on aurait alors le jet presque continu et très mobile. Manié par des braves un tel engin rendrait d'éminents services. Arrivera-t-on là?..... Vous pouvez le savoir mieux que moi. En attendant, courage et succès! La science et ses applications à la tactique sont loin d'avoir dit leur dernier mot, et longtemps encore elles auront besoin d'artilleurs zélés et studieux comme vous....

Croyez-moi toujours votre bien dévoué

F. LECOMTE,
colonel fédéral.



Dans notre prochain numéro nous publierons le rapport présenté à la dernière réunion de la section vaudoise de la Société militaire fédérale par le président sortant, M. le colonel Tronchin.

A Monsieur B. à Broncourt: nous n'avons pas ces tableaux; adressez-vous au Département militaire fédéral. — A M. St., à Paris: Reçu le mandat; la note acquittée suivra sous peu. — M. H., à Fribourg: Mille remerciements pour les deux cartes.

PUBLICATION.

Le Département militaire fédéral porte à la connaissance de Messieurs les officiers d'artillerie et artilleurs que quelques chapitres du *Manuel pour les officiers d'artillerie suisses* ont paru par cahiers détachés, à savoir:

Chapitre I. Poudre de guerre;

» X. Service de campagne et tactique;

» XV. Notices de mathématiques, physique et mécanique.

Ces cahiers peuvent être perçus aux prix ci-dessous indiqués auprès du commissariat fédéral en chef et chez les commissaires des guerres des écoles sur les places d'armes de l'artillerie:

Cahier n° I à 40 cent.

» n° X à 50 »

» n° XV à 80 »

Le Département militaire fédéral.